IMP. LILLE 62.01451

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST (Tél. Arras 23-14)
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF
n° XX

- 26 AVRIL 1962 -

AVERTISSEMENTS — CULTURES FRUITIERES

- TAVELURES DES FRUITS A PEPINS -

Comme prévu, la végétation a évolué rapidement et la protection des arbres devient insuffisante, d'autant plus que les fortes contaminations sont maintenant possibles.

En conséquence, sur tous les arbres ayant au moins atteint le stade D (éclatement des bourgeons), il convient d'appliquer soigneusement un produit fongicide du 28 au 30 Avril.

REMARQUES : PUCERONS - PSYLLES - ACARIENS - CHENILLES -

Bien surveiller les vergers car les Pucerons verts sur pommiers ainsi que les Tordeuses des bourgeons et les Bryobes et Psylles sur poiriers manifestent localement une activité intense (profiter éventuellement du traitement "Tavelure" pour intervenir).

CECIDOMYIE DES POIRETTES - ANTHONOME DU POMMIER -

Suivre les indications de la dernière note.

INFORMATIONS — COLZAS

- MELIGETHES -

Ces insectes, vert bronzé à reflets métalliques, qui rongent les boutons floraux, commencent à pulluler et les premiers dégats sont visibles. Dès que la population est supérieure à 5 insectes par hampe florale, il est prudent d'intervenir rapidement avec un des produits conseillés.

En cas de pullulation moyenne le traitement des bordures du champ peut être suffisant.

- CHARANCON DES SILIQUES -

Les premières sorties d'adultes ont lieu mais ne justifient pas de traitement immédiat. Cependant en cas de pullulation faible de méligèthes on peut retarder le traitement conseillé ci-dessus qui pourra alors détruire une partie des charançons.

LINS

- ALTISES -

En cas d'enrobage correct des semences avec un insecticide et compte tenu de la levée rapide les interventions en plein champ semblent superflues. Celles-ci ne se justifient surtout qu'en cas de temps très sec et de levée très lente.

POIS

- SITONES -

Suivre les indications de la dernière note.

BETTERAVES

- JAUNISSE -

Il est absolument nécessaire d'opérer la destruction des silos de betteraves avant la levée généralisée car ils constituent des foyers d'infestation importants.

- BLANIULES -

Ces petits mille pattes ne semblent dangereux actuellement que sur les semis précoces (mars). La seule opération possible consiste alors à effectuer des binages précoces qui provoquent en partie la migration de ces ravageurs en profondeur.

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

(voir la suite au verso)

INFORMATIONS

BETTERAVES

- PEGOMYIE -

Les premiers adultes sont apparus mais ne présentent aucun danger immédiat.

CULTURES LEGUMIERES

- ALTISES DES CRUCIFERES -

Ces petits coléoptères provoquent de nombreuses perforations dans le feuillage des jeunes radis, navets.... Intervenir si besoin est, surtout au moment de la levée, à l'aide d'un insecticide de contact.

- SEPTORIOSE DU CELERI -

Ne pas oublier que la précaution principale consiste à assurer la protection des jeunes plants au moyen de traitements fongicides répétés.

- MOUCHE DE LA CAROTTE -

Les traitements du sol avec un produit à base d'Aldrine à la dose de 3 Kgs de matière active à l'hectare et l'enrobage des graines avec un produit à base de Lindane à forte concentration (50 %) permettent de limiter les dégats.

- MOUCHE DU CHOU -

En l'absence d'observations précises les précautions suivantes peuvent être recommandées :

- traitement du sol (même technique que mouche de la carotte)
- trempage des plants avant repiquage dans une solution insecticide (p. ex. lindane ou parathions...)
- arrosages au pied après repiquage dès le tout début de l'attaque avec un produit à base de parathions.

REMARQUE GENERALE : L'EPANDAGE DES INSECTICIDES TOXIQUES POUR LES ABEILLES ESR INTERDIT SUR LES VEGETAUX PENDANT LEUR FLORAISON. (L' agriculteur et l'arboriculteur se doivent d'ailleurs de respecter ces insectes qui sont des auxiliaires précieux car ce sont des agents importants de la pollinisation).

Seuls sont reconnus comme non dangereux vis à vis des abeilles :

- Roténone
- Pyréthrines
- Diethion
- Chlorthiepin
- Toxaphène
- Polychlorocamphanes
- Dichlorophényltrichloréthanol

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

R. DIVOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. COUTURIER